### SIVOM SOLOGNE PAYS FORT

### **Vocation Eau**

# Délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 décembre 2022, convoquée le 3 décembre 2022 n° EAU 2022-09

Nombre de membres en exercice: 2

Présents: 2

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre 2022 à 18 heures, le Comité Syndical du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT, réuni dans la salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur François GRESSET, Président.

Présents: Bernardino ADDIEGO, Jean-Yves DEBARRE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Yves DEBARRE

## Objet : Affectation du résultat 2021 de la vocation Eau (annule et remplace)

Délibération annule et remplace la délibération n° EAU 2022-03 du 6 avril 2022

Le Comité Syndical réuni sous la Présidence de Monsieur François GRESSET, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conforment au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021 (A)	- 2 490.98 €
Résultat de l'exercice antérieur (compte 002) (B)	- 292.62 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 (A+B)	- 2783.60€

#### Section d'investissement

Solde d'exécution (D001 ou R001) (D)	6 543.38 €
Résultat de l'exercice antérieur (compte 001) (E)	102 298.73 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021 (F = D+E)	108 842.11 €

Restes à réaliser :	Restes à réaliser :	Soldes des restes à réaliser
DEPENSES	RECETTES	(G)
0.0 €	0.00€	0.00€

Besoin de financement à la section	
d'investissement	0.00€
(H = F + G)	

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité

- DECIDE d'AFFECTER au budget 2022 de la vocation Eau, le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de :  (H)	0.00€
2°) le résultat de fonctionnement cumulé est affecté en dépenses de fonctionnement reporté. Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » (C)	2 783.60 €
3°) Le solde d'exécution cumulé d'investissement en recettes au compte 001 excédent d'investissement reporté (F)	108 842.11 €

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, Jean-Yves DEBARRE Le Président, François GRESSET

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/12/2022 et de sa publication sur la page du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT du site internet de la commune de Sainte-Montaine le 17/12/2022